



Application de peine après jugement définitif

Par **charpentier**, le **25/09/2009** à **18:49**

Bonjour,
je suis convoqué chez le J.A.P le 07/10/2009 pour avoir été condamné à 6 mois de prison pour vol (jugement définitif). J'ai 200 jours-amende à 5 Euro pour recel (je n'ai jamais reçu aucun document pour cette affaire). Je suis sans emploi, ex-pupille de la nation. Que va-t'il se passer pour moi ?